



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU JURY</p> <p style="text-align: center;">ADMISSIBILITE au CERTIFICAT D'APTITUDE aux FONCTIONS de FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)</p> <p style="text-align: center;">- SESSION 2021 -</p>

L'année 2020/2021 est la troisième session d'admissibilité du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) dans le second degré en Polynésie Française. Cette certification n'est effectivement proposée qu'une année sur deux, un choix effectué par le territoire pour répondre aux besoins identifiés. La mise en place du CAFFA en Polynésie n'a qu'un seul objectif : construire un vivier de formateurs reconnus, capables d'analyser des besoins de formation, de construire des actions intégrant notamment la dimension numérique et d'analyser les effets de la formation sur les pratiques des professeurs. Ceci est en référence au [bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015](#).

Pour évaluer les aptitudes des candidats intéressés par cette certification, le jury s'appuie sur le dossier fourni par le candidat qui comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection ou de RDVC, puis sur un entretien composé d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes.

Ce jury, présidé par le Vice-recteur ou par son représentant, est composé d'inspecteurs du premier degré, de chefs d'établissement, de formateurs de l'INSPE et d'inspecteurs du second degré.

COMMISSION 1	COMMISSION 2
Mme Catherine BATSCH	M. Christian MORHAIN
M. Christophe TELLIER	Mme Christine GUILLOTS
M. Raymond HINZ	M. Ernest MARCHAL
Mme Mathilda CHANG	M. Teddy LY

La diversité des membres des commissions permet de croiser les regards pour apprécier, outre les compétences attendues par le référentiel du formateur, la loyauté, la force de conviction et la motivation que chaque formateur se doit de cultiver.

Le référentiel des [compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs](#) est l'outil qui permet l'évaluation de l'expertise professionnelle, la réflexion didactique, pédagogique et éducative, la capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation ainsi que la faculté à dépasser le strict champ de sa propre discipline.

Le jury dispose de critères d'évaluation partagés, déclinés dans une grille basée sur le référentiel de compétences du formateur. Cet outil permet d'apprécier :

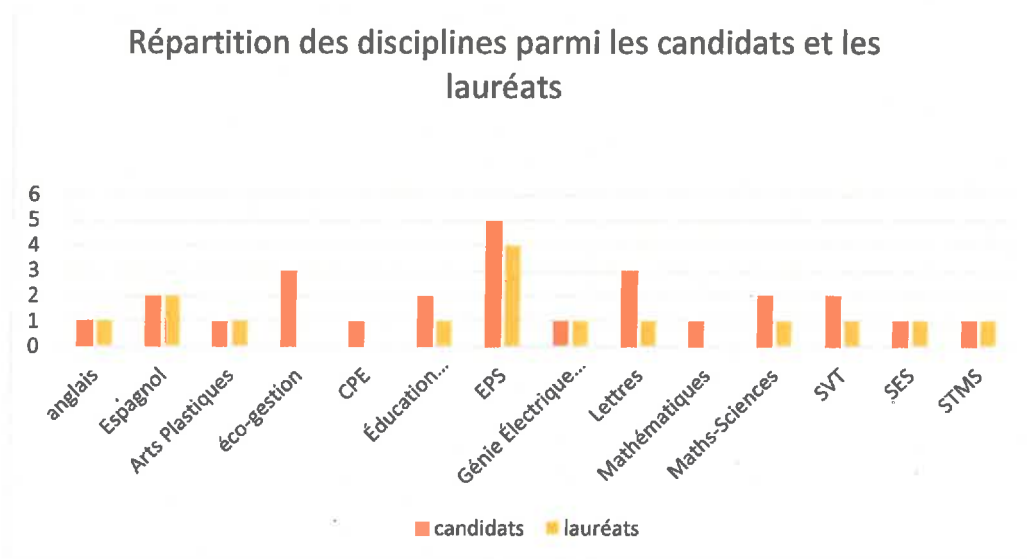
1. Le rapport d'activité (conception, communication)
2. L'exposé (communication, argumentation, analyse)
3. L'entretien (expertise disciplinaire, changement de posture, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation de formation).

Les 20 candidats de la session 2021 ont été accompagnés par des collègues lauréats du CAFFA dans le cadre d'une formation réglementaire d'une durée de 18 heures, inscrite au PAF.

Enfin, avant d'apporter dans ce rapport des conseils aux futurs candidats, le jury rappelle que cette certification s'adresse aux enseignants qui souhaitent devenir formateurs académiques. Ceci inclut aussi bien l'accompagnement de stagiaires dans le cadre d'un tutorat que l'animation d'actions de formation. Il ne s'agit pas d'une épreuve qui viserait à reconnaître la compétence du bon enseignant. Aussi, les candidats qui chercheraient par cette certification, une reconnaissance institutionnelle, le moyen d'alimenter un CV pour postuler rapidement sur des postes à profil sans avoir le projet de devenir formateur ou encore de viser une promotion ne peuvent pas être retenus par le jury.

Statistiques sur les candidats

- 26 inscrits
- 19 présents aux épreuves, 1 absent
- 15 lauréats



Remarques et conseils sur le rapport d'activité

Les rapports d'activité présentés ont en grande majorité respecté le modèle imposé. À ce niveau de formalisation, il est important pour les futurs formateurs, dès le rapport, de montrer sa capacité à modéliser sa pratique professionnelle en dépassant la simple description chronologique. Le jury note la qualité rédactionnelle de l'ensemble des candidats. On constate à ce niveau que le langage utilisé

est adapté, même si d'un candidat à l'autre, le niveau est plus ou moins soutenu dans le vocabulaire choisi et dans la tournure des phrases.

Nous rappelons que les annexes ont pour fonction d'éclairer le jury sur des domaines d'expertise, des expériences significatives à valoriser, des compétences à mettre en relief. De ce fait, ces annexes doivent être choisies avec précision et être présentées dans un format synthétique.

D'une façon générale, le recours au numérique pour soutenir la présentation orale a apporté une véritable valeur ajoutée, certaines présentations ayant fait preuve d'originalité permettant d'éclairer les arguments et les propositions. Dans tous les cas, il est préférable de s'exprimer sans support numérique plutôt qu'à l'aide d'un support qui enferme le candidat dans une redite mot pour mot de son écrit professionnel.

Dans cette première étape, il est attendu que les candidats mettent en valeur les points forts de leur parcours, les expériences significatives de leur trajectoire professionnelle pour montrer que ce cheminement professionnel les amène logiquement vers la fonction de formateur. Le rapport d'activité doit également montrer la capacité à appréhender la pluralité et la diversité des contextes d'enseignement (cycles, niveaux, éducation prioritaire...).

Quelques remarques pour accompagner les candidats et leur éviter certains écueils rédhibitoires :

Les rapports qui ont pénalisé les candidats avaient comme caractéristiques de :

- Manquer de rigueur au niveau de l'orthographe ou de la clarté du propos par une langue fautive tout au long de la rédaction.
- Souffrir d'une construction peu charpentée, voire d'être succincts ou de présenter des parties parfois trop descriptives
- Manquer de problématisation et d'analyse en lien avec le point précédent par exemple.
- Ne pas dépasser le cadre de la classe, même s'il est fait mention de projets qui ont amené le candidat à s'engager dans le processus de formation pour devenir formateur, la projection en tant que futur formateur est régulièrement étouffée par la posture d'enseignant. Certains dossiers sont trop longs sur des éléments de carrière et d'expérience ou encore trop centrés sur l'objet de la candidature.
- « Noyer » le jury sous les annexes, par une sélection sans discernement. Par exemple, pour une action avec un partenaire, il n'est pas nécessaire d'annexer la convention signée.
- Priver le jury d'un angle intéressant par l'absence de rapport d'inspection (bien qu'obligatoire dans la constitution du dossier). En effet ces documents apportent un éclairage en faveur des candidats notamment quand ils sont ou ont été impliqués au niveau d'un établissement de proximité, d'un bassin, d'un territoire, voire même au niveau national.

Les rapports qui ont atteint leur cible, à savoir attiser la curiosité du lecteur sont :

- Des rapports synthétiques, clairs, faciles à lire, organisés... qui mettent en exergue des éléments de parcours professionnels (parfois universitaire) riches et signifiants au regard de la formation initiale et continue.
- Révélateurs des capacités du candidat à montrer par écrit qu'il est déjà dans la posture d'un formateur. Les exemples, bien ciblés, dépassent la narration des projets pour se centrer sur les besoins des stagiaires et surtout les démarches de formation.
- Très souvent révélateurs de l'importance du travail en équipe (disciplinaire, mais surtout interdisciplinaire).
- Pour les meilleurs d'entre eux, ceux qui permettent au jury de repérer les valeurs de notre école républicaine qui animent ces enseignants formateurs.

Remarques et conseils sur l'exposé

Les jurys ont fréquemment constaté des efforts de structuration des présentations (annonce du plan, structuration du propos et mise en perspective). La quasi-totalité des productions a respecté le format des 15 minutes. Dans cette phase de présentation, il est essentiel de maîtriser ou tenter de maîtriser le débit de parole, de porter le regard sur l'ensemble des membres de la commission, se détacher assez rapidement de ses notes, ne pas redire tout ce que le jury a déjà lu dans le rapport... Les candidats doivent comprendre que cette certification est exigeante et que la présentation orale doit faire l'objet d'une préparation particulière.

S'il n'est pas obligatoire de posséder, à ce niveau, une expérience dans le domaine de la formation celle-ci est cependant un atout évident. Inversement, une expérience de formateur ne peut garantir un accès aux épreuves d'admission automatiquement. Dans l'exposé le jury cherche à repérer la réflexion des candidats en référence aux compétences professionnelles. Pour cela, la connaissance du « [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) » est indispensable. On attend du postulant qu'il connaisse ce texte, qu'il possède une réflexion personnelle sur la façon de développer et d'entretenir une compétence professionnelle. Le candidat doit également montrer qu'il maîtrise le référentiel du formateur (mentionné *supra*) pour faire la différence et mieux se positionner.

Le jury a apprécié la motivation des candidats, leur expérience dans des formations de plus ou moins haut niveau, le lien professionnel qu'ils entretiennent avec les corps d'inspection et les stagiaires. L'exposé visant à mettre en valeur le potentiel du candidat, une préparation insuffisante a conduit certains à se saborder par un simple témoignage de leur propre pratique, sans mise en perspective dans les missions de formateur.

Dès l'exposé, le jury conseille aux candidats de se projeter dans la fonction de formateur, de montrer quelles qualités ils possèdent pour concevoir, animer et évaluer des formations disciplinaires, mais aussi interdisciplinaires, de s'appuyer sur des expériences qui autorisent à penser que ces enseignants sont des formateurs polyvalents. Dans le cas où un candidat n'avait pas de vécu en formation initiale ou continue, les seules références à des pratiques en classe plaçaient la prestation des candidats en deçà des attentes de la fonction de formateur académique.

Les candidats décidés ont utilisé le temps de parole pour analyser leur pratique en dépassant la simple répétition des exemples décrits dans le dossier et ont apporté au jury des éclairages nouveaux quant aux principes et valeurs qui les organisent quand ils conçoivent et animent une formation. Leurs convictions, exprimées avec clarté, ont montré qu'ils endossaient déjà la posture du formateur.

Remarques et conseils sur l'entretien

La phase d'échange avec les jurés vise à apprécier l'expertise pédagogique du candidat, à sonder plus avant les pistes ouvrant vers la fonction de formateur, notamment à travers le référentiel du formateur.

Cette dernière partie est complexe, car les questions peuvent venir du dossier, de l'exposé ou encore faire suite à une réponse du candidat. La préparation en est donc rendue difficile. Cependant, à ce niveau-là, il n'est pas pensable qu'un enseignant souhaitant obtenir cette certification ne soit pas au courant des évolutions importantes et récentes de notre métier : loi Pour une école de la confiance, nouveaux programmes, refonte du socle, rénovation de l'école prioritaire, l'évaluation, réforme du collège, réforme du lycée...

Cette épreuve nécessite pour chacun de dépasser la simple pratique de la classe en s'appropriant des ressources sur l'accompagnement pédagogique au cœur de la réforme, la différenciation, l'apprendre à apprendre ou encore l'évaluation positive. Certains candidats ne répondent pas à la question posée, ou ne saisissent pas la problématique soulevée. D'autres sont dans l'incapacité d'explicitier des références théoriques citées dans leur écrit, ce qui est très gênant.

Les candidats en réussite sont à l'écoute des questions du jury, prenant le temps de la réflexion avant de répondre. Ils sont en capacité d'argumenter et étayer par des références institutionnelles et scientifiques, voire de faire évoluer leurs propositions en fonction du questionnement des jurés. Quand il y a un vécu de formateur, ils mettent en évidence, exposent avec clarté, de façon tangible leur expérience ; ceci est un atout majeur. L'absence d'expérience en formation n'est toutefois pas rédhibitoire ; certains candidats ont pu faire valoir leur capacité à se projeter dans la fonction en faisant état de lectures les amenant à se questionner par exemple sur la différence entre un apprenant élève et un apprenant adulte, les processus motivationnels chez l'adulte et l'impact sur les techniques de formation.

Enfin, du fait de leur parcours, ils ont une bonne connaissance du système éducatif, des orientations nationales et programmes officiels de leurs disciplines, voire de l'école au lycée.

Conclusion

Tous les candidats rencontrés se sont pliés aux exigences de l'exercice, certes avec plus ou moins de réussite. Une épreuve réussie est une épreuve soigneusement préparée qui permet au jury de percevoir les qualités attendues d'un futur formateur chez le candidat.

Fait à Papeete, le 1^{er} juin 2021

Le Président du jury

Le Vice-recteur de
la Polynésie française



Philippe LACOMBE